
RÉCUPÉRATION DE TEXTILE (SCP 142.02)

SALAIRES A PARTIR DU 1^{ER} FEVRIER 2025

A partir du 1^{er} février 2025, les salaires dans le secteur de la récupération de textile seront indexés de **2%**.

	Récupération de textile traditionnelle	Récupération de textile pour l'industrie automobile (à partir d'une ancienneté de 5 ans)
Groupe salarial 1	€ 17,4587	€ 20,3745
Groupe salarial 2	€ 16,6623	€ 18,4099
Groupe salarial 3	€ 16,2197	€ 17,4740
Groupe salarial 4	€ 16,1238	€ 16,6116
Groupe salarial 5	€ 15,1212	€ 16,1082
Groupe salarial 6	€ 14,8827	Pas d'application

Ce sont des salaires horaires barémiques au niveau du secteur. Les salaires effectifs payés dans votre entreprise, peuvent être plus élevés.